

M-Coat C

Vishay Measurements Group, Inc.

Numéro de version: 6.0

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 11/26/2025

Date de révision: 03/19/2026

Date d'impression: 03/25/2026

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	M-Coat C
Nom chimique	Non applicable
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C de plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C pas plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR)
Formule chimique	Non applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Coatings and paints, thinners, paint removers.
--------------------------------------	------------------------------------------------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Vishay Measurements Group, Inc.
Adresse	Post Office Box 27777 Raleigh, NC 27611 United States
Téléphone	(919) 365-3800
Télécopieur	919-365-3945
Site Web	www.VPGSensors.com
Courriel	mm.usa@vpgsensors.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	Chemtrec (24/7/365)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-424-9300
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2B, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H320	Provoque une irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H335+H336	Peut irriter les voies respiratoires ou provoquer de la somnolence ou des vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage intrinsèquement antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.

Déclarations de sécurité : Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste.
P331	NE PAS faire vomir
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser une mousse résistante à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P403+P235	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.
P405	Garder sous clé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
70131-67-8	<=53.2	Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated
1330-20-7	16.3-24.5	XYLÈNE -MÉLANGE-D'ISOMÈRES -PUR
1185-55-3	4-8.1	triméthoxy(méthyl)silane
68909-20-6	<=20.4	silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer continuellement avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux, et en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, consulter un médecin. ▶ En cas de blessure à l'œil, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grande eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne vers un endroit bien aéré. ▶ Allonger le patient au sol, le garder au chaud et le laisser se reposer. ▶ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant de commencer les premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et commencer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à valve de demande, d'un masque avec ballonnet et valve ou d'un masque de poche, comme enseigné. Effectuer la RCR si nécessaire. ▶ Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un médecin.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches, pour éviter toute aspiration du vomi. ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Surveiller le patient attentivement. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou de conscience réduite; p. ex., devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche, puis fournir lentement du liquide dans la mesure où la victime peut en absorber confortablement. ▶ Obtenir un avis médical. <p>Éviter de donner du lait ou de l'huile. Éviter de donner de l'alcool.</p>

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induits mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est jugé nécessaire de vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané survient après l'ingestion, le patient doit être surveillé pour détecter d'éventuelles difficultés pulmonaires, car les effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée au méthanol :

- ▶ La toxicité résulte d'une accumulation d'acide formique / formaldéhyde.
- ▶ Les signes cliniques sont habituellement limités au SNC, aux yeux et aux voies gastro-intestinales. Une acidose métabolique sévère peut produire une dyspnée et des effets systémiques profonds qui peuvent devenir réfractaires. Tous les patients symptomatiques devraient avoir une mesure de leur pH artériel. Évaluer les voies respiratoires, la respiration et la circulation.
- ▶ Stabiliser des patients obnubilés en donnant de la naloxone, du glucose et de la thiamine.
- ▶ Décontaminer avec de l'ipéca ou un lavage pour les patients présentés plus de 2 heures après l'ingestion. Le charbon n'absorbe pas bien ; l'utilité d'un purgatif n'est pas établie.
- ▶ Une diurèse forcée n'est pas efficace ; une hémodialyse est recommandée quand les niveaux des pics de méthanol excèdent 50 mg/dL (ceci correspond à des niveaux de bicarbonate sérique inférieurs à 18 meq/L).
- ▶ L'éthanol, maintenu à des niveaux entre 100 et 150 mg/dL, inhibe la formation de métabolites toxiques et peut être indiqué quand les niveaux des pics de méthanol excèdent 20 mg/dL. Une solution intraveineuse d'éthanol dans du D5W est optimale.
- ▶ L'acide folique peut augmenter l'élimination oxydante de l'acide formique. Le 4-méthylpyrazole peut être un ajout efficace dans le traitement. La phénytoïne peut être préférable au diazépam pour contrôler une crise.

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

INDICE D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Déterminant	Indice	Durée du test	Commentaires
1. Méthanol dans les urines	15 mg/l	Fin de la période	B, NS
2. Acide formique dans les urines	80 mg/gm créatinine	Avant la période à la fin de la semaine de travail	B, NS

B : Les niveaux de fond apparaissent chez les spécimens collectés à partir de sujets **NON** exposés.

NS : Déterminant non spécifique ; également observé après une exposition à d'autres produits.

Pour des expositions aiguës ou pour des expositions courtes mais répétées au xylène :

- ▶ L'absorption gastro-intestinale est significative lors d'ingestions. Pour des ingestions dépassant 1-2 ml (xylène)/kg, une intubation et un lavage avec une sonde à ballonnet sont recommandés. L'utilisation de charbon et de purgatif est équivoque.
- ▶ L'absorption pulmonaire est rapide, avec environ 60-65 % retenu.
- ▶ La menace principale pour la vie lors d'une ingestion et/ou inhalation est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients doivent être rapidement évalués pour des signes de détresse respiratoire (p. ex. : cyanose, tachypnée, contractions intercostales, obnubilation) et approvisionnés en oxygène. Les patients présentant des volumes respiratoires courants inadéquats ou des gaz sanguins artériels inappropriés (pO2 50 mm Hg) devraient être intubés.
- ▶ Une arythmie peut compliquer l'ingestion ou l'inhalation de certains hydrocarbures, et des preuves électrocardiographiques de dommages au myocarde ont été rapportées ; des lignes intraveineuses et un contrôle cardiaque devraient être mis en place chez les patients présentant vraisemblablement ces symptômes. Les poumons excrètent les solvants inhalés, et ainsi une hyperventilation augmente les chances d'élimination.
- ▶ Une radiographie pulmonaire doit être effectuée immédiatement après la stabilisation de la respiration et de la circulation afin de détecter une aspiration et la présence de pneumothorax.
- ▶ L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandée pour le traitement des spasmes bronchiques en raison du potentiel de sensibilité myocardique aux catécholamines. Des bronchodilatateurs cardio-sélectifs inhalés (p. ex. : Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline comme second choix.

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE – IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens recueillis chez un travailleur sain soumis à une exposition standard (ES ou TLV) :

Déterminant	Index	Durée de l'échantillon	Commentaires
Acides méthylhippuriques dans les urines	1,5 g/g créatinine	Fin de la période	
	2 mg/min	Dernières 4 heures de la période	

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	
Risque d'incendie/explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les vapeurs sont inflammables. ▶ Risque modéré d'incendie en cas d'exposition à la chaleur ou aux flammes. ▶ Les vapeurs, mélangées à l'air, peuvent former un mélange explosif. ▶ Les vapeurs peuvent se déplacer facilement et atteindre un foyer d'ignition. ▶ La chaleur peut provoquer l'expansion, la décomposition ou l'explosion des récipients. ▶ Les bombes aérosols peuvent exploser si elles sont exposées directement aux flammes. ▶ La rupture des récipients peut projeter des matériaux en combustion. ▶ Les risques ne sont pas limités à la pression interne. ▶ En cas d'incendie, des fumées âcres, nocives ou corrosives peuvent être émises, ainsi que des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). <p>Les produits de combustion comprennent : , dioxyde de carbone (CO2)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les produits de décomposition à haute température incluent de la silice (SiO₂), de faibles quantités de formaldéhyde, d'acide formique, d'acide acétique et des traces de polymères de silicone. ▶ Ces gaz peuvent s'enflammer et, selon les conditions, provoquer l'allumage de la résine ou du polymère. ▶ Une croûte externe de silice peut également se former. L'extinction du feu sous cette croûte peut être difficile. <p>, Le monoxyde de carbone (CO), fluor d'hydrogène, dioxyde de silicium (SiO₂) , d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>ATTENTION : L'eau en contact avec un liquide chaud peut causer de la mousse et une explosion de vapeur, entraînant une large dispersion d'huile chaude et de graves brûlures. La mousse peut faire déborder les contenants et provoquer un incendie.</p>

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	<p>Risque environnemental – contient des éclaboussures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▶ Nettoyez tout de suite tous les déversements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériau absorbant. ▶ Essuyez. ▶ Ramassez les résidus dans un contenant pour déchets inflammables. <p>Glissant lorsqu'éclaboussé.</p>
Éclaboussures majeures	<p>Risque environnemental – contient des éclaboussures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Évacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ Si cela n'entraîne pas de danger, arrêtez la fuite. ▶ Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre. ▶ Ramassez le produit récupérable dans des contenants appropriés pour le recyclage. ▶ Neutralisez/désinfectez les résidus. ▶ Ramassez les résidus solides dans un contenant approprié pour les déchets. ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne s'écoule dans les tuyaux. ▶ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de les ranger et de les réutiliser. ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont contaminés, avertissez les services d'urgence. ▶ Les fluides de silicone, même en petite quantité, peuvent présenter un risque de glissement. ▶ Il peut être nécessaire de boucler la zone et de placer une signalisation d'avertissement autour du périmètre. ▶ Nettoyer les éclaboussures présentes sur la zone en utilisant un absorbant approprié, dès que possible. ▶ Le nettoyage final peut nécessiter l'utilisation de vapeur, de solvants ou de détergents.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des contenants. ▶ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage — et peut engendrer un incendie. ▶ S'assurer de la continuité électrique en reliant et en mettant à la terre tout l'équipement. ▶ Durant le pompage, restreindre la vitesse de fonctionnement afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (▶ Éviter les éclaboussures. ▶ NE PAS utiliser d'air comprimé pour la décharge de remplissage ou pour les opérations de manipulation. ▶ Éviter tout contact personnel, y compris l'inhalation. ▶ Porter des vêtements de protection lorsqu'il y a un risque d'exposition. Travailler dans un endroit bien aéré. ▶ Éviter l'accumulation dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans un espace clos avant que l'air n'ait été vérifié. ▶ Éviter de fumer, les flammes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▶ Lors de la manipulation, NE PAS boire, manger ni fumer. ▶ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique. ▶ NE PAS utiliser de seaux en plastique. ▶ Mettre à la terre tous les contenants et l'équipement. ▶ Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation. ▶ Éviter tout contact avec des matières incompatibles.
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M-Coat C

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Éviter les dommages matériels aux contenants. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respecter les règles d'usage et les conseils du fabricant pour l'entreposage et la manipulation. ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin de maintenir de bonnes conditions de travail.
Autres données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entrez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage des liquides inflammables. ▶ NE l'entrez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors de l'entreposage. ▶ Gardez les récipients bien scellés. ▶ Gardez les récipients bien scellés. ▶ Entrez-le loin de matériaux incompatibles. ▶ Entrez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Évitez l'entreposage à des températures supérieures à 40 °C. ▶ Entrez-le à la verticale. ▶ Protégez les récipients contre les dommages matériels. ▶ Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite ni d'écoulement. ▶ Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite ni d'écoulement. ▶ Respectez les conseils d'entreposage et d'usage du fabricant.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	<p>Boîte en métal. Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : les bidons et jerricanes doivent être du type à tête non amovible. (ii) Dans les cas où une boîte métallique doit être utilisée comme emballage interne, elle doit avoir une fermeture à vis. ▶ Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt (23 °C). ▶ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt (23 °C). ▶ Pour les produits manufacturés nécessitant un mélange avant usage et ayant une viscosité d'au moins 20 cSt (25 °C) : (i) emballages à bouchon amovible, (ii) boîtes à fermeture à friction et (iii) tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés. ▶ Si une combinaison d'emballages est utilisée, et que les emballages internes sont en verre, il doit y avoir suffisamment de matériau inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes. ▶ De plus, si l'emballage interne est en verre et contient des liquides du groupe d'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toute fuite, sauf si l'emballage externe est une boîte en plastique moulée sur mesure et que les substances ne sont pas incompatibles avec le plastique.
Incompatibilité d'entreposage	<p>Des traces de benzène, un cancérigène, peuvent se former quand des silicones sont chauffés à l'air à plus de 230 degrés Celsius.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. ▶ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo. <p>Un contact avec de l'eau peut libérer des gaz hautement inflammables.</p> <p>Les silices :</p> <ul style="list-style-type: none"> réagissent avec l'acide fluorhydrique pour produire du tétrafluorure de silicium gazeux réagissent avec l'hexafluorure de xénon pour produire du trioxyde de xénon explosif réagissent de façon exothermique avec le difluorure d'oxygène, et de façon explosive avec le trifluorure de chlore (ces matériaux halogénés ne sont pas des matériaux industriels courants) et d'autres composés contenant du fluor peuvent réagir avec le fluor, les chlorates sont incompatibles avec les oxydants forts, le trioxyde de manganèse, le trioxyde de chlore, les alcalis forts, les oxydes métalliques, l'acide orthophosphorique concentré, l'acétate de vinyle peuvent réagir fortement avec des carbonates alcalins lorsqu'ils sont chauffés. <p>Éviter les acides forts et les bases fortes.</p>

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Dimethylbenzene, see Xylene - Skin	100 ppm / 435 mg/m3	650 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylene (o, -, p- isomers)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Pas Disponible	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylene (all isomers)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylene (o, m & p isomers)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylène (isomères o, m, p)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Dimethylbenzene (Xylene, o, m & p isomers)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible


M-Coat C

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylene (o-,m-,p- isomers)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylene (o, m-, p- isomers)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylene (o-,m-,p- isomers)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylène (isomères o,m,p)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	XYLÈNE,- MÉLANGE- D'ISOMÈRES,- PUR	Xylene - Mixed isomers	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract & eye irritation; central nervous system impairment. BEI
Canada — Ontario - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada — Ontario - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particulate Not Otherwise Regulated: Respirable	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particulate Not Otherwise Regulated: Total	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particulates Not Otherwise Classified (PNOC) - Total dust	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: The standard corresponds to dust containing no asbestos and the percentage in crystalline silica is less than 1%.
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Poussières non- classifiées autrement (PNCA) - la poussière totale	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.

M-Coat C

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book

Contrôles de l'exposition

<p>Contrôles techniques appropriés</p>	<p>Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation par extraction locale ou un système de ventilation pour espace clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être antidéflagrant.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses « d'échappement » différentes, qui à leur tour déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>									
	<table border="1"> <tr> <td>Type de contaminant :</td> <td>Vitesse de l'air :</td> </tr> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</td> <td>0,25-0,5 m/s (50-100 pi/min)</td> </tr> <tr> <td>Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de contenants par intermittence, transfert par convoyeur à faible vitesse, soudage, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0,5-1 m/s (100-200 pi/min)</td> </tr> <tr> <td>Jet direct, pulvérisation de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 pi/min)</td> </tr> </table>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 pi/min)	Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de contenants par intermittence, transfert par convoyeur à faible vitesse, soudage, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 pi/min)	Jet direct, pulvérisation de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)	
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :								
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 pi/min)								
Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de contenants par intermittence, transfert par convoyeur à faible vitesse, soudage, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 pi/min)									
Jet direct, pulvérisation de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)									
<p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :</p> <table border="1"> <tr> <td>Minimum de l'intervalle</td> <td>Maximum de l'intervalle</td> </tr> <tr> <td>1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants</td> <td>2 : Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Production intermittente, faible</td> <td>3 : Production importante, usage intensif</td> </tr> <tr> <td>4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte – contrôle local seulement</td> </tr> </table>	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce	2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants	2 : Contaminants à forte toxicité	3 : Production intermittente, faible	3 : Production importante, usage intensif	4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local seulement
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle									
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce									
2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants	2 : Contaminants à forte toxicité									
3 : Production intermittente, faible	3 : Production importante, usage intensif									
4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local seulement									
<p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour extraire les solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui causent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.</p>										
<p>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</p>										
<p>Protection des yeux/du visage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales. ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les verres de contact peuvent présenter un danger particulier; les verres de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Une politique écrite décrivant le port ou les restrictions d'utilisation des verres de contact doit être établie pour chaque lieu de travail ou tâche. Cette politique devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption des verres pour la catégorie de produits chimiques utilisés et un rapport d'expérience sur les blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur retrait et de l'équipement approprié devrait être facilement accessible. En cas d'exposition à des produits chimiques, amorcez immédiatement le rinçage des yeux et retirez les verres de contact dès que possible. Les verres doivent être retirés dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation oculaire — ils ne doivent être retirés dans un environnement propre qu'après un lavage minutieux des mains. [Bulletin d'information actuel CDC NIOSH 59] 									
<p>Protection de la peau</p>	<p>Voir protection des mains ci-dessous</p>									
<p>Protection des mains/pieds</p>	<p>Porter des gants de protection chimique, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La fréquence et la durée du contact, ▶ La résistance chimique du matériau du gant, ▶ L'épaisseur du gant, et ▶ La dextérité offerte par le gant <p>Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme. ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés. <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min ▶ Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min 									

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est ▶ Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade <p>Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants. Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés. · Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
Protection corporelle	<p>Voit autre protection ci-dessous</p>
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> · Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition importante. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. <p>Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistants aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique. · Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements antistatiques à tissage serré (sans fermetures métalliques, boutons ou poches). · Des chaussures de sécurité antidéflagrantes ou conductrices devraient être envisagées. Les chaussures conductrices ont une semelle faite d'un composé conducteur lié chimiquement aux composants inférieurs, assurant un contrôle permanent de la mise à la terre électrique du pied et dissipant l'électricité statique du corps afin de réduire le risque d'inflammation des composés volatils. La résistance électrique doit se situer entre 0 et 500 000 ohms. Les chaussures conductrices doivent être entreposées dans des casiers près de la pièce où elles sont portées. Le personnel ayant reçu des chaussures conductrices ne doit pas les porter pour se rendre à son domicile ou en revenir.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SÉLECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée de : "Forsberg Clothing Performance Index". L(es) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont pris en compte dans la sélection générée par ordinateur. M-Coat C

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
PVA	A
TEFLON	A
VITON	A
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
HYPALON	C
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PVC	C
PVDC/PE/PVDC	C

* CPI - Indice de performance Chemwatch
A : Meilleure sélection
B : Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C : Choix faible ou dangereux sauf pour une immersion à court terme.
REMARQUE : Comme une série de facteurs influencent la performance réelle des gants, la sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée —
* Lorsque les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, des facteurs tels que le « toucher » ou la commodité (p. ex., disponibilité) peuvent orienter le choix de gants qui autrement seraient inadaptés à un usage prolongé ou fréquent. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de gants Ansell

Gant — Dans l'ordre de recommandation
AlphaTec 02-100
AlphaTec® 38-612
AlphaTec® Solvex® 37-185
AlphaTec® 58-008
AlphaTec® 58-530B

Protection respiratoire

Filtere de type AX-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède « le standard d'exposition » (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x SE	AX-AUS P2	-	AX-PAPR-AUS P2
50 x SE	-	AX-AUS P2	-
100 x SE	-	AX-2 P2	AX-PAPR-2 P2 ^

^ – Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

M-Coat C

AlphaTec® 58-530W
AlphaTec® Solvex® 37-675
AlphaTec® 79-700
AlphaTec® 58-735
AlphaTec® 53-001

Les gants suggérés pour l'utilisation devraient être confirmés avec le fournisseur de gants.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	Milky white/Transparent liquid		
État physique	liquide	Densité relative (eau = 1)	Pas Disponible
odeur	Pas Disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	107	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	>23	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	0.6 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	3.33306	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	3.7	Composés organiques volatils g/L	300
Chaleur de combustion (kJ/g)	Non applicable	Distance d'allumage (cm)	Non applicable
Hauteur de la flamme (cm)	Non applicable	Durée de la flamme (s)	Non applicable
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT – exposition répétée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une exposition répétée

j) Risque d'aspiration	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme un danger d'aspiration																		
Inhaler	<p>Le produit a la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Les vapeurs de silicone sont généralement bien tolérées, toutefois, de fortes concentrations peuvent causer la mort en quelques minutes à cause d'une défaillance respiratoire. À haute température, les fumées et produits d'oxydation peuvent être irritants et toxiques, pouvant entraîner des défaillances conduisant à la mort à fortes doses.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et des nausées, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et étourdissements, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p>																		
Ingestion	<p>Les fluides de silicone n'ont pas une toxicité aiguë importante. Ils peuvent avoir des effets laxatifs et provoquer une dépression générale. Ils sont reconnus pour réduire la coagulation et les gaz. L'aspiration de fluides de silicone peut provoquer une inflammation des poumons.</p> <p>L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration dans les poumons avec le risque de pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent en résulter. (ICSC13733)</p> <p>Le produit N'A PAS ÉTÉ classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme « nocif par ingestion ». Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.</p>																		
Contact avec la peau	<p>Le produit n'est pas reconnu comme étant un irritant pour la peau (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles d'animaux). Toutefois, des désagréments temporaires peuvent résulter d'expositions prolongées. La pratique d'une bonne hygiène nécessite que les expositions soient minimales et que des gants adaptés soient utilisés durant les procédures professionnelles.</p> <p>Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p> <p>Les fluides de silicone avec des molécules de faible poids peuvent présenter une action de solvant et peuvent produire une irritation de la peau.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p>																		
Yeux	<p>Une exposition des yeux aux liquides siliconés produit des irritations temporaires de la conjonctivite. Des injections dans des parties particulières de l'œil, toutefois, engendrent des cicatrices de la cornée, des dommages permanents aux yeux, des réactions allergiques de la cataracte, et peuvent aboutir à la cécité.</p> <p>Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. À moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.</p>																		
Chronique	<p>Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.</p> <p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique pouvant avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. En règle générale, le produit crée ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut apparaître à la suite d'une application directe dans des études de toxicité subchronique (90 jours), subaiguë (28 jours) ou chronique (2 ans).</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'humain au matériel et un taux de fertilité diminué.</p> <p>Les silicates solubles ne présentent pas de potentiel de sensibilisation. Des tests sur des bactéries et des expériences sur des animaux n'ont pas trouvé d'indice prouvant qu'ils provoqueraient des mutations ou des anomalies congénitales.</p> <p>Sur la base d'expériences animales, le matériau peut avoir, selon au moins une des classes étudiées, des effets cancérigènes ou mutagènes ; selon les informations disponibles, il n'existe toutefois que des données insuffisantes pour établir une estimation fiable.</p> <p>Les expositions chroniques à l'inhalation de solvants peuvent conduire à une déficience du système nerveux et du foie et à des changements sanguins.</p> <p>[PATTYS]</p> <p>Une surexposition aux poussières respirables peut provoquer de la toux, une respiration sifflante, des difficultés à respirer et des capacités pulmonaires réduites. Les symptômes chroniques peuvent inclure des capacités pulmonaires vitales réduites et des infections pulmonaires.</p> <p>Des expositions répétées sur le lieu de travail à des niveaux élevés de poussières fines peuvent produire un trouble appelé pneumoconiose qui se caractérise par la fixation dans le poumon de particules inhalées, quel que soit l'effet produit. Cela est particulièrement vrai lorsqu'un nombre important de particules de moins de 0,5 microns (1/50000 pouces) est présent. Des « ombres » peuvent être observées sur les radiographies. Les symptômes de la pneumoconiose peuvent être une toux sèche progressive, un souffle court à l'expiration, une ampliation thoracique accrue, une sensation de faiblesse et la perte de poids. Lorsque la maladie progresse, la toux produit du mucus filandreux, les capacités vitales diminuent davantage et l'essoufflement s'aggrave. D'autres signes ou symptômes comprennent des sifflements à la respiration, une réduction de l'absorption d'oxygène lors d'exercices physiques, l'emphysème et, plus rarement, le pneumothorax (présence d'air dans la cavité pleurale).</p> <p>L'arrêt de toute possibilité d'exposition prolongée des travailleurs aux poussières stoppe généralement l'avancée des anomalies pulmonaires. En présence d'une probabilité élevée d'exposition pour le travailleur, des examens doivent être menés à intervalles réguliers et se focaliser sur la fonction pulmonaire.</p> <p>L'inhalation de poussières sur un nombre continu d'années peut causer la pneumoconiose qui consiste en l'accumulation de particules dans les poumons provoquant une réaction des tissus. Cela peut être réversible ou non.</p>																		
M-Coat C	<table border="1"> <tr> <th>TOXICITÉ</th> </tr> <tr> <td>Pas Disponible</td> </tr> </table>	TOXICITÉ	Pas Disponible	<table border="1"> <tr> <th>IRRITATION</th> </tr> <tr> <td>Pas Disponible</td> </tr> </table>	IRRITATION	Pas Disponible													
TOXICITÉ																			
Pas Disponible																			
IRRITATION																			
Pas Disponible																			
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR	<table border="1"> <tr> <th>TOXICITÉ</th> </tr> <tr> <td>Dermique (lapin) DL50 : >1700 mg/kg^[2]</td> </tr> <tr> <td>Inhalation (Rat) CL50 : 5000 ppm4h^[2]</td> </tr> <tr> <td>Oral (Souris) DL50; 2119 mg/kg^[2]</td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> </table>	TOXICITÉ	Dermique (lapin) DL50 : >1700 mg/kg ^[2]	Inhalation (Rat) CL50 : 5000 ppm4h ^[2]	Oral (Souris) DL50; 2119 mg/kg ^[2]					<table border="1"> <tr> <th>IRRITATION</th> </tr> <tr> <td>CEil (Humain): 200ppm</td> </tr> <tr> <td>CEil (Rongeur - lapin): 5mg/24H - grave</td> </tr> <tr> <td>CEil (Rongeur - lapin): 87mg - bénin</td> </tr> <tr> <td>peau (Rongeur - lapin): 100% - Modéré</td> </tr> <tr> <td>peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré</td> </tr> <tr> <td>peau (Rongeur - rat): 60uL/8H - bénin</td> </tr> <tr> <td>Peau : effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Yeux : effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> </table>	IRRITATION	CEil (Humain): 200ppm	CEil (Rongeur - lapin): 5mg/24H - grave	CEil (Rongeur - lapin): 87mg - bénin	peau (Rongeur - lapin): 100% - Modéré	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré	peau (Rongeur - rat): 60uL/8H - bénin	Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]	Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]
TOXICITÉ																			
Dermique (lapin) DL50 : >1700 mg/kg ^[2]																			
Inhalation (Rat) CL50 : 5000 ppm4h ^[2]																			
Oral (Souris) DL50; 2119 mg/kg ^[2]																			
IRRITATION																			
CEil (Humain): 200ppm																			
CEil (Rongeur - lapin): 5mg/24H - grave																			
CEil (Rongeur - lapin): 87mg - bénin																			
peau (Rongeur - lapin): 100% - Modéré																			
peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré																			
peau (Rongeur - rat): 60uL/8H - bénin																			
Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]																			

M-Coat C

Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : >2000 mg/kg ^[2] Orale (rat) DL50 : >5000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) DL50 : >5000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
triméthoxy(méthyl)silane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : >9500 mg/kg ^[1]	Œil (Rongeur - lapin): 100uL/24H - bénin
	Inhalation (Rat) CL50 : >26000 ppm4h ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg - bénin
	Orale (rat) DL50 : 12500 mg/kg ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

M-Coat C	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composés très irritants. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, à la spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère au test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, font également partie des critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) consécutif à une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont l'incidence est liée à la concentration et à la durée d'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, quant à elle, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition à de fortes concentrations de substance irritante (souvent particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble se caractérise par une dyspnée, une toux et une production de mucus.
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Cette substance a été classée par le CIRC comme appartenant au Groupe 3 : non classable quant à son pouvoir cancérogène chez l'humain. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des essais sur des animaux.
TRIMÉTHOXY(MÉTHYL)SILANE	Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut provoquer des conjonctivites.
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR & TRIMÉTHOXY(MÉTHYL)SILANE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.

Toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	Reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT – exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✓
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✓

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
M-Coat C	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	4.6mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	1.8mg/l	2
	NOEC(ECx)	73h	Les algues ou autres plantes aquatiques	0.44mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	2.6mg/l	2
Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

M-Coat C

	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
triméthoxy(méthyl)silane	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	>3.6mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>122mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Poisson	>=3.6mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>110mg/l	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Pour la silice amorphe : La silice amorphe est chimiquement et biologiquement inerte. Elle n'est pas biodégradable.

Devenir aquatique : En raison de son insolubilité dans l'eau, il y a séparation à chaque processus de filtration et de sédimentation. À l'échelle mondiale, le niveau de silices amorphes synthétiques (SAS) fabriquées par l'homme représente jusqu'à 2,4 % de la silice dissoute naturellement présente dans l'environnement aquatique. Les SAS non traitées ont une solubilité dans l'eau relativement faible et une pression de vapeur extrêmement basse. La biodégradabilité dans les stations d'épuration des eaux usées ou dans les eaux de surface ne s'applique pas aux substances inorganiques comme les SAS.

Devenir terrestre : Les silices cristallines et/ou amorphes sont courantes sur terre dans les sols et les sédiments, ainsi que dans les organismes vivants (par exemple les diatomées), mais seule la forme dissoute est biodisponible. Selon ces propriétés, on s'attend à ce que les SAS rejetées dans l'environnement se répartissent principalement dans le sol/sédiment. La silice traitée en surface sera mouillée puis adsorbée sur les sols et les sédiments.

Devenir dans l'atmosphère : Les SAS ne devraient pas se disperser dans l'air en cas de rejet.

Écotoxicité : Les SAS ne sont pas toxiques pour les organismes environnementaux (à l'exception de la dessiccation physique chez les insectes). Les SAS présentent un faible risque d'effets nocifs pour l'environnement.

Pour la silice :

Devenir dans l'environnement : La plupart des documents sur le devenir de la silice dans l'environnement concernent la silice dissoute, dans le milieu aquatique, peu importe son origine (artificielle ou naturelle) ou sa structure (cristalline ou amorphe).

Devenir terrestre : Le silicium constitue 25,7 % de la croûte terrestre, en poids, et est le deuxième élément le plus abondant, dépassé seulement par l'oxygène. Le silicium ne se trouve pas à l'état libre dans la nature, mais principalement sous forme d'oxyde et de silicates. Une fois libéré dans l'environnement, aucune distinction ne peut être faite entre les formes initiales de la silice.

Devenir aquatique : à un pH environnemental normal, la silice dissoute existe exclusivement sous forme d'acide monosilicique. À un pH de 9,4, la silice amorphe est très soluble dans l'eau. La silice cristalline, sous forme de quartz, est peu soluble dans l'eau. L'acide silicique joue un rôle important dans le cycle biologique/géologique/chimique du silicium, notamment dans l'océan. Les organismes marins tels que les diatomées, les silicoflagellés et les radiolaires utilisent l'acide silicique dans leurs structures squelettiques, et leurs restes squelettiques laissent de la silice dans les sédiments marins.

Écotoxicité : Le silicium est important pour la vie végétale et animale et est pratiquement non toxique pour les poissons, y compris le poisson zèbre, et les puces d'eau Daphnia magna.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance : eau/sol	Persistance : air
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR	HAUT (La demi-vie = 360 jours)	BAS (La demi-vie = 1.83 jours)
triméthoxy(méthyl)silane	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR	MOYEN (BCF = 740)
Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated	HAUT (LogKOW = 6.11)
triméthoxy(méthyl)silane	BAS (LogKOW = 0.53)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
triméthoxy(méthyl)silane	BAS (Log KOC = 381.3)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets


Élimination du produit / de l'emballage	
	<ul style="list-style-type: none"> Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. <p>Autrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. <p>Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> La réduction, La réutilisation Le recyclage L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- ▶ **NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau.**
- ▶ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination.
- ▶ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés.
- ▶ En cas de doute, contacter l'autorité compétente.
- ▶ Recycler autant que possible.
- ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement approprié ou aucune installation d'élimination n'a été identifiée.
- ▶ Éliminer par : incinération dans un appareil approuvé (après ajout d'un mélange avec un produit de combustion approprié).
- ▶ Décontaminer les contenants vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les contenants soient propres et détruits.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par voie terrestre (TMD)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1993	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C de plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C pas plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe	3
	Danger subsidiaire	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	16, 150
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	5 L
	Indice ERAP	Non applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1993	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C de plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C pas plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3
	ICAO/IATA danger subsidiaire	Non applicable
	Code ERG	3L
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3
	Instructions d'emballage pour fret uniquement	366
	Quantité maximale / colis pour fret uniquement	220 L
	Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers	355
	Quantité maximale passagers et fret / colis	60 L
	Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret	Y344
	Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis	10 L

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1993	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C de plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR); LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (point éclair < 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C pas plus de 110 kPa) (contient XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG danger subsidiaire	Non applicable

M-Coat C

14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E, S-E
	Dispositions particulières	223 274 955
	Quantités limitées	5 L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Groupes
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR	Non applicable
Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated	Non applicable
silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Non applicable
triméthoxy(méthyl)silane	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR	Non applicable
Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated	Non applicable
silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Non applicable
triméthoxy(méthyl)silane	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Not Classified as Carcinogenic

Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

triméthoxy(méthyl)silane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR; Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated; silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice; triméthoxy(méthyl)silane)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated)
Japon - ENCS	Non (silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice)

Inventaire national	Statut
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice)
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restrictées)	Non (XYLÈNE,-MÉLANGE-D'ISOMÈRES,-PUR; Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated; silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice; triméthoxy(méthyl)silane)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	03/19/2026
Date initiale	11/26/2025

Résumé de la version FDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
6.0	03/18/2026	Informations toxicologiques – santé chronique, Identification des dangers – Classification, Composition/informations sur les composants – Ingrédients

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.